



# Communiqué

Le 16 septembre 2009

En vertu de l'ordonnance 128/09, la deuxième qui découle des séances printemps/été relatives à la demande d'approbation générale des tarifs déposée par Centra Gas Manitoba Inc. (Centra), la Régie des services publics (la « Régie ») :

- a) décide que les tarifs du gaz autre que le gaz d'inventaire ne changeront pas pendant le reste de l'année 2009 et pendant l'année civile 2010, tant qu'aucun imprévu ne se présente obligeant la Régie à reconsidérer ses décisions;
- b) prescrit des augmentations, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010, des redevances mensuelles de base pour les catégories d'abonnés Petit volume et Grand volume des services généraux de Centra (d'environ 1 \$ par mois pour les abonnés résidentiels et de 7 \$ par mois pour la plupart des abonnés commerciaux, à l'exception des entreprises à fort volume);
- c) prévoit que, sans restriction inattendue de l'approvisionnement, les tarifs de gaz d'inventaire, qui font l'objet d'une révision trimestrielle pour les abonnés recevant le « gaz du réseau » (c'est-à-dire qui achètent du gaz d'inventaire autrement que dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement à taux et à durée fixes avec Centra ou un courtier) diminueront au cours des trois prochains processus trimestriels d'établissement des tarifs, prévus les 1<sup>er</sup> novembre 2009, 1<sup>er</sup> février 2010 et 1<sup>er</sup> mai 2010.

En outre, la Régie incite Centra à prendre des mesures plus énergiques pour faire connaître son programme de remplacement de chaudières à l'intention des foyers à faible revenu et ses offres de contrats à prix et à durée fixes pour l'approvisionnement en gaz d'inventaire.

On continue d'encourager les clients à profiter des programmes d'efficacité énergétique de Manitoba Hydro, notamment les programmes spéciaux destinés aux clients à faible revenu, ainsi que des programmes d'incitation financière et des crédits d'impôt offerts en complémentarité par le gouvernement fédéral pendant une durée limitée.

Bien que les prix du pétrole, et du gaz naturel, demeurent instables, les prix actuels du gaz naturel sont bien plus bas que prévus auparavant. Vu les opérations de couverture de Centra pour les achats futurs de gaz naturel, l'effet des coûts moins élevés du gaz naturel l'année passée a été peu marqué sur les abonnés du gaz du réseau. Centra a remédié à la situation en réduisant ses transactions de couverture de moitié par rapport aux niveaux précédents, une mesure à laquelle la Régie apporte son adhésion. Étant donné la situation économique actuelle, qui a entraîné une baisse de la demande, et l'émergence sur le marché nord-américain de nouveaux approvisionnements en gaz naturel, la Régie ne s'attend pas à ce qu'au cours de l'année à venir les prix du gaz naturel aillent considérablement au-delà des prix futurs actuellement prévus, sauf en cas de restriction inattendue de l'approvisionnement.

Vous pouvez consulter l'ordonnance, contenant des renseignements additionnels importants, sur le site Web de la Régie à l'adresse [www.pub.gov.mb.ca/index.fr.html](http://www.pub.gov.mb.ca/index.fr.html), ou vous pouvez en obtenir une copie en vous adressant au bureau de la Régie.

La Régie des services publics  
330, avenue Portage, bureau 400  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0C4  
Téléphone : 204 945-2638  
Télécopieur : 204 945-2643  
Numéro sans frais : 1 866 854-3698  
Courriel : [publicutilities@gov.mb.ca](mailto:publicutilities@gov.mb.ca)